

## COMPTE RENDU DU

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/07/2018

**Présents votants** : TARDOS Jean, TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand (délib n° 2018-51 à 2018-54 et délib n° 2018-56 à 2018-61), GISTAU Patrick (jusqu'à la délib n° 2018-58), CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD (à partir de la délib n° 2018-51), SERMET André, CARTAN Olivier (jusqu'à la délib n° 2018-51), MUR François, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain (jusqu'à la délib n° 2018-57), LAFFONT Jean-François, PRUGENT-LERE Fernande, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole (à partir de la délib n° 2018-51), AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel

**Présents non votant** : LANTOINE Michèle, PEFONTAN Marie-Madeleine, TOUCOUERE Laurent

**Titulaires absents non représentés** : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, MALERE Hélène, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, CARMOUSE Catherine, BRUN Didier, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique.

**Procurations** :

- Thierry VIDAL à Jean-Claude TREY
- Raymond MUR à Nadine DESMARAIS
- Gilbert ROTGE à Jean-Pierre BECH
- Louis RICARD à Frédéric FINES (délib n° 2018-50)
- Noël LACAZE à Philippe CARRERE
- Pierre FORGUE à Aline NARS
- Maryse POME à Jean-Henri MIR
- Jacques ROCA à André MIR

#### DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Pierre ESTRADE a été désigné secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12.06.2018 (délibération n° 2018-50)

Monsieur le Président informe qu'il convient d'ajouter au compte-rendu la remarque de M. Descouens concernant les travaux de Bordères-Louron dans le cadre de la GEMAPI.

VOTE A L'UNANIMITE

#### DEBAT PADD

M. Fabien FENESTRE du BE CITADIA et Julie DUBARRY en charge du PLUi à la CCAL font le point sur l'avancée du PADD (conf CR en annexe).

JP BECH explique que s'il y a des logements vacants c'est parce que les propriétaires le souhaitent. Il est impossible d'intervenir sur une propriété privée. Que peut-on faire ? Il souligne que sur les territoires de montagne il y a plus de difficultés, plus de contraintes qu'en plaine. Il faudrait essayer d'obtenir plus de surfaces constructibles. Il faut demander l'application de l'article 3 de la loi montagne (coefficient rétention de 2).

P CARRERE ajoute que l'OPAH pourrait aider à la revitalisation

JF LAFFONT souhaiterait savoir si on ne peut pas demander le double de surface urbanisable car il semblerait que l'autre PADD ait fait cette demande.

On est 30% au-dessus du possible alors qui va décider ?

CITADIA répond que les personnes associées vont donner leur avis donc il faut argumenter avant de le soumettre.

Arrivées de JB DUBARRY et N ACCHINI

JF LAFFONT demande si on réduit la surface, quel territoire de la CCAL sera privilégié ?

P CARRERE intervient pour dire que la CCAL a des arguments pour rester sur les surfaces actuelles.

J TARDOS revient sur le problème de l'habitat vacant. Il ne voit pas ce qu'il est possible de faire sauf de taxer mais taxer est coercitif. Il faudrait réhabiliter les anciens bâtiments, cela permettrait de faire travailler les artisans locaux et de fixer des loyers modérés.

CITADIA indique qu'il est possible d'imposer une part de logements sociaux dans le cadre du PLUi.

J TARDOS ajoute qu'il faut des logements permanents. Il indique que les résidences en défiscalisation arrivent bientôt à terme donc l'immobilier va baisser.

P CARRERE indique que la rénovation de ces immeubles est un véritable enjeu.

JH MIR rappelle la problématique de la réhabilitation de l'immobilier touristique entreprise depuis de nombreuses années. Sur le neuf, une part de logements est réservée aux saisonniers.

P CARRERE rappelle qu'il y a un débat mais pas de vote.

M BEYRIE explique que sur les 520 logements, il faut une analyse fine sur le territoire. Faut-il de la location saisonnière ou à l'année ? elle rappelle qu'il y a plusieurs années, une réflexion avait eu lieu sur les logements à rénover. Les communes pouvaient se substituer aux propriétaires par une convention de mandat qui permettait de faire les travaux et de gérer le logement le temps de l'amortissement du coût des travaux. Il faudrait voir s'il est possible de mettre en place ce système.

JF LAFFONT ajoute que dans les 520 logements sont comptées les maisons inhabitées.

Arrivée de L RICARD

#### **ACQUISITION DU CHATEAU SEGURE (délibération n° 2018-51)**

P CARRERE rappelle que lors du dernier conseil, les travaux d'accessibilité du château Ségure ont été votés pour un coût estimatif de 120 000 € ce qui porte le total de l'investissement (y compris l'acquisition du château) à environ 665 000 €.

Les aides acquises à ce jour s'élèvent à environ 344 645 € mais la CCAL est dans l'attente d'un arrêté d'attribution de subvention de la Région (pour accessibilité) qui devrait avoisiner les 40 000 € (soit environ 60 % d'aides).

P CARRERE demande l'autorisation d'acquérir le château.

VOTES CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 2

VOTE A LA MAJORITE

## MODE DE CALCUL DE LA REDEVANCE CAMPING (vote reporté)

Monsieur le Président rappelle la décision prise par le conseil communautaire du 30 avril dernier, d'instituer une redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur les terrains de camping.

Il fallait trouver un mode de calcul. Il est important de lier la formule à des paramètres factuels.

Aujourd'hui la proposition de mode de calcul est la suivante : nb de place/durée d'ouverture des campings /estimation production déchets (0,7 kg par jour et par emplacement).

J TARDOS souhaite faire le parallèle entre un appartement et un emplacement de camping.

P CARRERE indique qu'il faut faire confiance au travail des commissions.

M BEYRIE explique que ce n'est pas neutre.

P CARRERE expose le cas du camping municipal d'Arreau : 79 places durée d'ouverture 150 jours

Ça fait un montant d'environ 2600 €. Possibilité d'élément pondérateur : haute saison 0,7 kg/place abattement de 50% en basse saison.

JL ANGLADE indique qu'il faut calculer 3 personnes par emplacement de camping, il faudrait donc 0,7 kg par personne soit 2,1 kg par emplacement parce que 0,7 kg par emplacement c'est peu.

P CARRERE explique qu'il faut pondérer car c'est une moyenne.

JL ANGLADE répond que les contribuables ont payé en 2017 et si cela continue, ils vont aussi payer en 2018 ! il faut voter le mode de calcul aujourd'hui.

J TARDOS demande pourquoi ne pas appliquer ce qui est appliqué aux résidences de tourisme et aux centres de vacances.

P CARRERE lui indique que cela n'est pas possible. C'est le foncier bâti qui s'applique pour les résidences de tourisme. Le principe est d'avoir une recette supplémentaire.

JH MIR fait remarquer qu'il est nécessaire d'avoir 3 ou 4 simulations de calcul pour avoir un comparatif, arbitrer et décider. Selon lui pour l'appliquer en 2018 c'est trop tard.

P CARRERE rappelle que si on ne fait pas payer les campings, ce sont les contribuables qui paieront.

M BEYRIE indique qu'aujourd'hui il y a des campings pour lesquels on a instauré une redevance mais le calcul n'est pas fait. Il faut réfléchir, on ne peut pas imposer des redevances aujourd'hui car les tarifs sont faits pour la saison et l'équilibre des campings est fragile. Elle ajoute que si c'est au vote en l'état, elle votera contre.

P GISTAU est d'accord avec M BEYRIE. Il est d'accord pour payer mais il faut un temps de réflexion et il faut prendre en compte le fait que les campings ne sont pas occupés toute l'année.

P CARRERE explique qu'il faut décider des variables, quelle pression financière est acceptable par camping.

M BEYRIE fait remarquer que le montant de la redevance a un impact sur le fonctionnement. Aujourd'hui on n'a pas assez de réflexion. Elle demande le report au prochain conseil communautaire.

JL ANGLADE rappelle que lors de la dernière réunion la TEOM a été modifiée.

P CARRERE reporte la décision au prochain conseil communautaire.

JL ANGLADE demande que la redevance soit la même qu'avant sur le pôle Véziaux. Il indique que les usagers vont continuer à payer car on ne sera jamais d'accord.

JP BECH intervient pour signaler que lorsqu'on parle de camping, toutes les places sont prises par des mobil homes donc ils viennent toute l'année, ils produisent des déchets toute l'année donc il est normal qu'ils soient taxés.

Départ O CARTAN

JL ANGLADE indique qu'il faut voter impérativement avant le 01/10/2018.

J TARDOS précise que la commission a travaillé. Calquer le calcul des campings publics au privé.

JC TREY ajoute que le mode de calcul lui semble correct.

P CARRERE indique que la formule proposée aujourd'hui comprend les variables suivantes :

nombre de places,

durée d'ouverture,

coût 0,4835/kg de déchets,

0,7 kg /place  
Que faut-il simuler ?

JP BECH précise qu'il faut faire la distinction entre emplacement camping et mobile home, place MH ou passage.

P BOUYGARD a fait le calcul pour Arreau, la redevance représenterait 4008 € / an et 8 tonnes 3 d'OM/an.

L RICARD ajoute qu'il serait intéressant de savoir ce que ça représente par jour et par place ? d'après lui 30 cts (impact sur le client).

VOTE REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### **BUDGET PRINCIPAL – DM 1 (délibération n° 2018-52)**

P CARRERE explique que dans la démarche d'extension des Véziaux, des titres avaient été émis. Suite aux décès de 2 ou 3 administrés, il est nécessaire de mettre en non-valeur des titres pour un montant de 995,24 €.

Les 1000 € sont pris sur le FPIC pour que le budget soit équilibré.

JL ANGLADE fait remarquer que tout ce qui avait été laissé en non-valeur ce sont les Véziaux qui paient, pas la CCAL.

VOTE A L'UNANIMITE

#### **CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CADEAC (délibération n° 2018-53)**

P CARRERE explique qu'en 2017 et jusqu'au 31/03/2018, Cathy Veneau basée à Ancizan a travaillé pour la commune de Cadéac (65 heures en 2017 et 19,5 heures en 2018). P CARRERE demande l'autorisation de passer une convention avec la commune de Cadéac afin de pouvoir être remboursé.

VOTE A L'UNANIMITE

#### **AVANCEMENT DE GRADE – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AVEC SUPPRESSION DE L'ANCIEN EMPLOI (délibération n° 2018-54)**

P CARRERE informe que C SAINT PASTEUR, détaché à l'OTC et remboursé par l'OTC, a réussi son examen professionnel ce qui lui permet de changer de grade passant de adjoint du patrimoine à adjoint du patrimoine principal de deuxième classe.

P CARRERE demande l'autorisation de créer l'emploi.

VOTE A L'UNANIMITE

#### **AVENANT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL (délibération n° 2018-55)**

Sortie de JB DUBARRY qui ne prend part ni au débat ni au vote.

P CARRERE indique que Julie DUBARRY travaille à 50% au PETR et 50% à la CCAL. Le SCoT piémont est moins demandeur de temps que la CCAL avec le PLUi. Il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heures de mise à disposition de Julie Dubarry. Après discussions, le PETR Pays des Nestes accepte de mettre à disposition Julie Dubarry 1,5 jour de plus (10 heures).

Elle travaillera désormais 3,5 jours à la CCAL à compter du 1<sup>er</sup> août 2018. Le reste à charge serait de 18 500 € global.

VOTE A L'UNANIMITE

#### **GEMAPI : LANCEMENT ACTIONS PPG D'URGENCE (délibération n° 2018-56)**

Retour de JB DUBARRY

P CARRERE donne lecture de la liste des travaux d'urgence remontés à ce jour :

Travaux d'urgence ruisseau Riou long à Loudenvielle

Travaux d'urgence canal de Bourisp

Travaux d'urgence lac de Génos Loudenvielle

Travaux d'urgence Barrancoueu

Travaux d'urgence Vielle-Aure

Travaux d'urgence Aragnouet

J TARDOS indique que le sentier communautaire à Adervielle-Pouchergues est moins critique qu'avant les crues de 2013 mais il est utilisé également par les VTT et les quads et ça affouille les berges donc la commune se réserve le droit de fermer ce sentier s'il devient trop dangereux.

S VILLEGA, maire de Vielle-Louron, fait la même remarque pour le sentier sur sa commune.

JB DUBARRY intervient pour expliquer qu'il a travaillé avec A DUBERNARD pour le nettoyage et les embâcles du ruisseau du Lavedan et cette année ils n'ont pas eu de problème car ils ont anticipé par l'entretien régulier du ruisseau.

JP BECH demande si quelque chose est prévu en amont du pont de Cadéac sur la Neste.

P CARRERE lui répond que c'est de la responsabilité de l'Etat car la Neste d'Aure est domaniale.

JL ANGLADE souhaite apporter une précision suite au banc de sable déposé sur les terrains entre Ancizan et Cadéac, l'Etat lui a dit que c'est une zone d'expansion et qu'en conséquence l'enrochement n'est pas possible. Il a demandé qu'on draine le lit de la rivière mais il ne pense pas que l'Etat le fera.

JC TREY fait remarquer que les paysans ont de quoi être mécontents, on leur prend du terrain en bas et l'ours leur prend les bêtes en haut !

VOTE A L'UNANIMITE

#### **CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGER 2018 (délibération n° 2018-57)**

P CARRERE expose le projet de contrat territorial pour le mobilier usager 2018. Il explique que ce nouveau contrat apportera une recette supplémentaire et demande l'autorisation de le signer.

VOTE A L'UNANIMITE

#### **FONDS DE CONCOURS (délibération n° 2018-58)**

Lors du vote du budget, l'assemblée a également voté des fonds de concours mais la Préfecture a envoyé un courrier pour expliquer que la CCAL peut attribuer des fonds de concours uniquement aux communes et pas aux syndicats (SIVOM pour la base d'Agos et STTHVL pour l'aménagement du Lac de Génos Loudenvielle). La préfecture demande donc que soit retirée la délibération n° 2018-31 du 17/04/18 et qu'une nouvelle délibération soit prise en détaillant les plans de financement des différents projets.

P CARRERE ajoute que dans l'esprit l'attribution est votée, il faut donc trouver une forme permettant de respecter la loi et tenir l'engagement pris.

DEPART A DUBERNARD

VOTE A L'UNANIMITE

#### **ANIMATION OPAH 2018 (délibération n° 2018-59)**

DEPART P GISTAU

P CARRERE indique que Julien JORRO, en charge de l'animation OPAH, est satisfait et pense qu'il atteindra l'objectif car il est déjà à 35 dossiers sur les 44 prévus.

P CARRERE demande l'autorisation de solliciter le Département pour obtenir une participation financière à l'animation.

VOTE A L'UNANIMITE

#### **CONVENTION SIVAL (délibération n° 2018-60)**

P CARRERE demande l'autorisation de signer la convention avec le SIVAL pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018 pour la fourniture de carburant et la location du garage du pôle OM Louron.

Il précise par ailleurs, qu'une réunion a été fixée au 31 juillet à Bordères-Louron avec les élus du Louron + CCAL pour l'organisation des OM et surtout le personnel.

VOTE A L'UNANIMITE

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Débat sur le dossier « OURS » et son impact sur le pastoralisme.

P CARRERE a été sollicité par Mme la Préfète au sujet de l'accompagnement du pastoralisme par rapport à la présence de l'ours et à sa réintroduction prochaine. Deux réunions ont déjà eu lieu en Préfecture en présence de quatre chargés de mission des ministères de l'agriculture et du développement durable et à la maison du pastoralisme à Azet avec Etat, Parc National pour débattre.

A RIVIERE donne lecture de la proposition de motion pour l'opposition à la réintroduction de l'ours dans le massif pyrénéen.

A SERMET demande si on connaît la motivation de N HULOT pour réintroduire l'ours.

P CARRERE pense que c'est pour la biodiversité, ce sont des mesures européennes.

JB DUBARRY fait part qu'il a pris connaissance de la motion et il n'est pas d'accord avec ce qui est proposé. Il est sensible aux conséquences des attaques de l'ours et aux problèmes des éleveurs mais partout dans le monde il y a le même problème et on trouve des solutions. Il rappelle que 65% des hauts-pyrénéens sont favorables à cette réintroduction et le Béarn est encore plus favorable. Il ne peut pas se résoudre à ce que le patrimoine animal et patrimonial, en un sens, disparaisse. Il approuve la proposition de la communauté scientifique qui a validé cette réintroduction et le Comité de Massif n'a pas voté contre. Ce sont des instances régionales importantes pour l'avenir des Pyrénées. Il propose une instance de concertation et de gouvernance sur les communes comme proposé à Azet. Il faut accompagner les bergers pour la lutte contre les prédateurs et surtout informer sur la situation géographique de l'ours et parallèlement il faut enclencher la proposition de D. Buffière du GIP CRPGE

d'étudier la vulnérabilité des estives. Il faut montrer, nous les élus, qu'en prenant en compte la biodiversité dans son ensemble on sera plus fort que de décider les espèces souhaitables et les indésirables ! JB DUBARRY informe qu'il votera contre cette motion.

JP BECH suggère, pour répondre aux critères européens, de réserver une vallée de 200 ha et la clôturer. A MIR apprécie l'intervention de JB DUBARRY. Selon lui l'intérêt de cette motion c'est de faire comprendre à l'état que ce n'est pas la meilleure solution. Il ne se sent pas autorisé à prendre une décision pour le conseil municipal. Il faut que chaque commune concernée par ce sujet clivant délibère au sein de son conseil.

P ESTRADE indique qu'il va voter pour la motion.

JB DUBARRY ajoute qu'il y a 44 ours dans les Pyrénées et il ne voit pas ce que deux ours de plus vont changer.

J TARDOS fait remarquer que la réintroduction a été pipée dès le départ car elle est imposée et ça rend les choses plus difficiles. L'ours est là, il faut donc prendre des décisions. Ils vont débattre en conseil municipal mais il vote cette motion pour faire évoluer les choses.

A MIR rajoute que la CCAL fait en sorte de favoriser le pastoralisme et on ne peut pas sacrifier cette politique à la problématique de l'ours.

M BEYRIE indique que le conseil communautaire demande :

- 1- De suspendre la réintroduction des ours ;
- 2- De mettre en œuvre tous les moyens nécessaires d'accompagnement pour favoriser le pastoralisme ;
- 3- De réfléchir à l'avenir de la montagne pyrénéenne

Elle n'a pas d'hostilité farouche contre les ours.

P CARRERE rappelle que l'objectif pour 2030 c'est 60 ours, pour 2050 c'est 250 ours et les loups vont bientôt arriver ! il est d'accord pour se mobiliser à travers des motions.

Pour continuer à aider les éleveurs.

<b>MOTION « OPPOSITION A LA REINTRODUCTION DE L'OURS DANS LE MASSIF PYRENEEN » (délibération n° 2018-61)</b>
--

VOTE CONTRE : 1

ABSTENTION : 10

VOTE A LA MAJORITE

P CARRERE informe l'assemblée que le prochain conseil communautaire est prévu le 6 septembre à 18h00 avec intervention de la CAF pour le diagnostic.

A SERMET intervient pour évoquer le problème de personnel suite à la sortie de Sarrancolin des services techniques mutualisés d'Aure.

P CARRERE lui répond que le conseil communautaire n'est pas concerné par ce débat.